

Perfectionnement en Audit et Droit des Affaires

Journées de formation en partenariat avec
le *Service Commun de Formation Continue*,
le *Centre de Droit des Affaires* et
la *Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes*

Bulletin d'inscription

Bulletin à retourner par courriel **avant le 11 septembre 2023** à : fcjuris@ut-capitole.fr

Nom du cabinet :

Adresse postale du cabinet :

Courriel :

Téléphone :

N° SIRET :

Représenté par (nom, prénom et fonction du signataire) :

| | Nom, prénom, courriel du (des) bénéficiaire(s) |
|---|--|
| 1 | |
| 2 | |
| 3 | |
| 4 | |
| 5 | |
| 6 | |

Tarifs université :

- 1 inscrit : 500 €
- 2 inscrits dans le même cabinet : 450 € par personne
- A partir de 3 inscrits dans le même cabinet : 400 € par personne

Par décision de son conseil régional du 17 Avril 2023, la CRCC de Toulouse prendra en charge 50 € par cabinet.
Les liens de paiement mentionnés à l'article 2 tiennent compte de cette réduction.

Contact :

eMail : fcjuris@ut-capitole.fr

téléphone : 05 61 12 86 60

Perfectionnement en Audit et Droit des Affaires 2023

Choisir une date par thème et un mode de suivi pour la date choisie
Minimum 3 dates en mode présentiel.

| Thèmes | Animateurs | | Dates |
|--|---|---|--|
| Actualités en droit des sociétés | Nadège Jullian Professeur des universités UT Capitole | Commissaire aux comptes (à venir) | 13 octobre de 14 h à 18 h <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel 9 novembre de 14 h à 18 h <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel |
| Enjeux du numérique (1/2) : block Chain et intelligence artificielle - impacts sur la mission des CAC | Brian Galland Data Protection Specialist at Airbus Benjamin Laroche Legal Counsel and Artificial Intelligence regulation lead (Airbus) | Commissaire aux comptes (à venir) | 5 octobre de 8 h 30 à 12 h 30 <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel 9 novembre 8 h 30 – 12 h 30 <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel |
| Enjeux du numérique (2/2) : actifs immatériels, dématérialisation des factures, Impacts sur la mission du commissaire aux comptes | Assaad El Akrimi Professeur des universités UT Capitole | Nathalie Malicet Commissaire aux comptes | 17 octobre de 14 h à 18 h <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel 30 novembre de 8 h 30 à 12 h 30 <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel |
| Droit Pénal des Affaires | Guillaume Beaussonie Professeur des universités UT Capitole | Eric Aguilar Ancien chef de service division économique, financière et numérique en section de recherches de la Gendarmerie Nationale | 3 octobre de 8 h 30 à 12 h 30 <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel 5 octobre de 14 h à 18 h <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel |
| La RSE (1/2) : S'appropriier les concepts : Aspects théoriques et juridiques | Isabelle Desbarats Professeur des universités UT Capitole | Laure Mulin Commissaire aux comptes Stéphanie Morel Commissaire aux comptes | 10 octobre de 8 h 30 à 12 h 30 <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel 30 novembre de 14 h à 18 h <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel |
| La RSE (2/2) : Bien initier et structurer sa démarche | Marie-Pierre Blin-Franchomme Maître de conférences UT Capitole | Laure Mulin Commissaire aux comptes Sandrine Bourget Commissaire aux comptes | 10 octobre de 14 h à 18 h <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel 12 décembre de 8 h 30 à 12 h 30 <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel |
| Marchés publics - Collectivités territoriales : Rôle du commissaire aux comptes et approche de la mission | Grégory Kalfèche, Professeur des universités UT Capitole | Philippe Weiss Commissaire aux comptes | 17 octobre de 8 h 30 à 12 h 30 <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel 12 décembre de 14 h à 18 h <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel |

Programme prévisionnel

Les formations ont lieu à la **Manufacture des tabacs, 21, allée de Brienne – 31000 Toulouse** et/ou en **distanciel synchrone**

eMail : fcjuris@ut-capitole.fr
 téléphone : 05 61 63 57 56



Accueil du public en situation de handicap à l'Université Toulouse Capitole : <https://www.ut-capitole.fr/handicap>

1. Nature, programme et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions concourant au développement des compétences prévues par les articles L.6313-1 et suivants du Code du Travail. Elle a pour objectif : permettre de faire le point sur les dernières évolutions légales et jurisprudentielles en audit des affaires.

Public visé : commissaire aux comptes, expert-comptable ou salarié de cabinet en vertu de la convention cadre du 02/10/2007 et de la convention d'application 2023/2024. Absence de prérequis.

L'action de formation, placée sous la responsabilité pédagogique de Corinne Mascala, Professeur des universités, aura lieu du 03/10/23 au 12/12/23, à l'Université Toulouse Capitole et sera assurée par des enseignants de l'Université et/ou des professionnels chargés d'enseignement.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques et, le cas échéant, les modalités de contrôle des connaissances, figurent en annexe du présent bulletin, de même que les diplômes, titres ou références de la ou des personnes chargées de la formation.

Les stagiaires se verront délivrer à l'issue de la formation une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Le volume horaire global de la formation de 28 heures est réparti comme suit :

- 7 séances de 4 heures de formation dispensées en présentiel (minimum 3 séances) et/ou distanciel.

2. Délai de rétractation pour un financement individuel

Dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la signature du présent bulletin, l'utilisateur peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée au service gestionnaire (FCV2A). Aucune somme ne sera exigée de l'utilisateur avant l'expiration de ce délai.

3. Dispositions financières

Dans le cas d'un financement par l'entreprise, le coût de l'action de formation - non assujéti à la TVA - est à régler au démarrage de celle-ci, de préférence par carte bancaire grâce aux liens ci-dessous :

[Lien pour 1 inscrit \(450 €\)](#)

[Lien pour 2 inscrits \(850 €\)](#)

[Lien pour 3 inscrits \(1150 €\)](#)

[Lien pour 4 inscrits \(1550 €\)](#)

[Lien pour 5 inscrits \(1950 €\)](#)

4. Résiliation du fait de l'entreprise

4.1 Résiliation pour un motif impérieux et légitime

L'inscription peut être résiliée unilatéralement par l'entreprise pour un motif impérieux et légitime.

L'entreprise fait part de son souhait de résilier par lettre recommandée avec avis de réception adressée au service gestionnaire FCV2A. La lettre expose le motif de résiliation et comporte tout justificatif permettant d'apprécier le caractère impérieux et légitime du motif avancé.

En cas de motif impérieux et légitime dûment reconnu, la résiliation prend effet à la date de réception de la lettre.

Dans ce cas, le montant des prestations effectivement dispensées est dû, au prorata de la durée de formation suivie jusqu'à la date de résiliation. L'entreprise est en outre redevable d'une indemnité d'un montant égal à trente pour cent (30 %) du montant des prestations restant à réaliser jusqu'à la date d'expiration normale prévue au contrat.

L'assiette de calcul de cette indemnité ne comprend pas les droits d'inscription, de scolarité, d'examen, de concours ou de diplôme à la charge du stagiaire, qu'ils soient fixés par arrêté ministériel en application de l'article 48 de la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951 ou par le conseil d'administration de l'université pour les diplômés qui lui sont propres ou les formations préparant à des examens ou des concours.

4.2 Cas de force majeure

L'entreprise peut également résilier la convention par suite d'un cas de force majeure dûment reconnue.

L'entreprise fait part de son souhait de résilier la convention par lettre recommandée avec avis de réception adressée au service gestionnaire FCV2A. La lettre expose le motif de résiliation et comporte tout justificatif permettant d'apprécier la situation de force majeure alléguée.

En cas de force majeure dûment reconnue, la résiliation prend effet à la date de réception de la lettre.

Dans ce cas, seul le montant des prestations effectivement dispensées est dû, au prorata de la durée de formation suivie jusqu'à la date de résiliation.

4.3 Autres motifs d'abandon de la formation

Si l'entreprise annule ou interrompt la formation pour un motif autre que ceux exposés aux articles 4.1 et 4.2 ci-dessus, l'intégralité du coût prévu de la formation est due.

5. Documentation

Tout accès documentaire ou support remis ou imprimable est mis à disposition des participants à titre personnel. Ces documents ou supports ne peuvent en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transferts sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de l'UT Capitole. Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au participant

6. Protection des données à caractère personnel

Les renseignements donnés nous permettront de vous adresser une convention ou un contrat (financement individuel) rendant l'inscription définitive. Les données personnelles que vous pourriez nous communiquer sont utilisées exclusivement pour vous fournir les prestations demandées. Ces données sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés dans sa version actuelle et au règlement européen 2016/679 sur la protection des données (Règlement Général sur la Protection des Données). L'Université vous informe que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de suppression, de limitation et de portabilité concernant vos données à caractère personnel (Chapitre III du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016). Afin d'exercer vos droits, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des données de l'Université, par courrier à l'adresse suivante : Université Toulouse Capitole, Direction générale des services, A l'attention du Délégué à la Protection des Données, 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty, 31042 Toulouse Cedex 9, ou bien par courrier à l'adresse suivante : dpo@ut-capitole.fr.

Fait à Toulouse, le
Signature (et cachet si entreprise)